Décision 18-DCC-99 du 27 juin 2018

relative à la création d'une entreprise commune de plein exercice entre Macif Sam (groupe Macif) et Apreva Mutuelle (groupe Aesio)

Posted on: 13 juillet 2018 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	MACIF SAM et APREVA Mutuelle
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	création d'une entreprise commune de plein exercice

Lire

Le texte intégral
34.63 Ko